Délibération n°2015-02 : avis sur le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et les projets de budgets carbone

Adopté le 23 septembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de stratégie nationale bas-carbone et des projets de budgets carbone,

1. Souligne la nécessité de piloter dès maintenant et sur le long terme la politique climatique française, en cohérence avec les objectifs de l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre européen, afin de transformer l'économie vers une faible intensité en émissions de gaz à effet de serre en 2050 et de faire de la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale bas-carbone un modèle de croissance verte dans tous les secteurs en veillant aussi aux enjeux d'adaptation.

2. Si les émissions par habitant de la France sont déjà parmi les plus faibles de celles mesurées parmi les pays développés, notamment du fait d'un mix de production électrique peu émetteur de gaz à effet de serre, le CNTE rappelle l'attention particulière à porter aux émissions de la consommation. La stratégie bas carbone doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire national, mais elle ne doit pas entraîner de délocalisation des activités ou d'augmentation des importations qui ne feraient que déplacer les émissions dans d'autres pays , ni constituer un obstacle à la relocalisation d'activités. Elle doit conduire à la réduction de l'empreinte carbone nationale qui est restée stable entre 1990 et 2012 malgré la baisse des émissions territoriales à cause des émissions associées aux importations qui ont augmenté sur la même période.

3. Le CNTE souligne l'intérêt de l'exercice construit avec l'association des parties prenantes dès la phase amont d'élaboration de cette stratégie. Il souhaite pour le futur l'association des acteurs régionaux et locaux, notamment lors de la prochaine actualisation de la stratégie nationale bas carbone. De plus, certains membres du CNTE soulignent que ce premier exercice demandera plusieurs améliorations pour améliorer son efficacité et sa robustesse. Il rappelle également l'importance du suivi dans le temps de la mise en œuvre d'une telle politique et souhaite que cette association continue avec un point d'étape annuel permettant d'échanger notamment sur l'évolution des indicateurs et des budgets carbone. Par ailleurs le CNTE regrette l'insuffisance des références à l'apport possible des écosystèmes en matière de stratégie bas carbone et demande que la nécessaire cohérence entre SNBC et SNB soit affirmée dès l'introduction du document.

4. Le CNTE demande que les liens avec la réduction des polluants atmosphériques, impératif

de santé publique, soient renforcés, notamment au regard des normes communautaires et de l'OMS.

5. Le CNTE prend acte de l'étude d'impact du projet de SNBC et des projets de budgets carbone et insiste sur le besoin d'approfondir ces évaluations sous l'angle du rapport coût-efficacité à l'occasion de la préparation des plans d'action sectoriels Cependant le CNTE souhaite que soit systématisée la démarche d'évaluation environnementale afin de mieux saisir l'impact de la stratégie sur les autres enjeux environnementaux, pour permettre une consultation du public dans de meilleures conditions.

Sur les recommandations transversales du projet de SNBC

L'empreinte carbone

6. Le CNTE souligne l'importance de viser parallèlement la réduction de l'empreinte carbone de la France à côté de celle des émissions territoriales, à ce titre encourage la prise en compte des émissions indirectes induites par une activité ou un territoire au-delà de sa consommation d'énergie et soutient l'engagement de l'État à prendre en compte et promouvoir les analyses en cycle de vie lors du financement de projets publics.

7. Le CNTE approuve le fait que les financements de projets publics devront désormais tenir compte de l'impact de ces projets en termes d'émissions, notamment pour les infrastructures de transport. Pour ces dernières, le CNTE recommande que l'impact des alternatives soit également évalué.

8. Le CNTE accueille favorablement les recommandations générales de la SNBC afin de réduire les émissions de la consommation, mais constate l'absence d'objectifs de réduction de ces émissions à l'échelle nationale et à l'échelle des secteurs en raison notamment de la difficulté d'évaluation. Les orientations sectorielles pourraient être renforcées, notamment sur les secteurs fortement émetteurs via les importations.

9. Le CNTE pense nécessaire de renforcer la SNBC pour inverser le processus de délocalisation d'activités qui s'est accentué ces dernières années, du fait principalement de la faiblesse des coûts du transport et qui dégrade l'empreinte carbone de la France. La SNBC doit permettre d'inciter à la relocalisation des productions au plus près des lieux de consommation.

10. Le CNTE encourage la France à porter le sujet du suivi des émissions de la consommation dans les négociations internationales sur le climat et encourage le ministère à se doter des instruments permettant de suivre l'évolution inter-annuelle de l'empreinte carbone nationale avec des méthodes robustes et itératives avec un délai de production aussi faible que possible.

La valeur tutélaire du carbone

11. Le CNTE souligne l'intérêt d'une valeur tutélaire du carbone prise en compte dans les évaluations socio-économiques des projets de l'Etat, dans la fixation de différents instruments de signal prix, qu'il s'agisse de la fiscalité, de systèmes d'échanges de quotas d'émissions ou de subventions. Il approuve le principe et la trajectoire prédéfinie pour la

valeur tutélaire du carbone.

12. Le CNTE relève que la SNBC est cohérente avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), de par l'intégration de l'objectif, pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures des produits énergétiques, d'atteindre une valeur de la tonne de carbone de 56 euros en 2020 et de 100 euros en 2030.

13. Certains membres du CNTE souhaitent que cette trajectoire soit fixée avec des montants annuels jusqu'à 2020. Certains membres du CNTE rappellent aussi l'importance que cette hausse soit compensée, à due concurrence, par un allègement de la fiscalité pesant sur d'autres assiettes comme indiqué par la LTECV. D'autres membres estiment qu'il faut inscrire l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble, prenant en compte la couverture de l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux.

La politique de recherche et d'innovation

14. Le CNTE relève l'importance du développement de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre de la transition énergétique et de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte des enjeux d'adaptation. Une gouvernance associant les organisations de la société civile favoriserait les échanges entre les chercheurs et les acteurs représentés au sein du CNTE, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de la recherche énergétique.

15. Les membres du CNTE estiment que cette stratégie de recherche ne peut être entièrement basée sur la recherche de ruptures technologiques et qu'il est primordial de lever les freins à l'adoption et à la diffusion des innovations y compris incrémentales. Ils soulignent le rôle central des bonnes pratiques (formations,...), des innovations sociales et des progrès pouvant être obtenus par des améliorations progressives des systèmes de production, y compris celles engagées par les salariés, les individus et les TPE/PME.

16. Certains membres du CNTE soutiennent que la politique de recherche et d'innovation doit être neutre technologiquement. Pour certains membres du CNTE, le CSC ne doit pas engendrer un détournement des investissements publics ou de l'attention politique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et il est regrettable que soient mis sur le même plan les énergies renouvelables et le nucléaire en tant que technologies décarbonées.

Urbanisme et aménagement du territoire

17. Le CNTE soutient l'ambition de réduction de l'artificialisation des espaces (tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie) et de rationalisation de l'utilisation de l'espace portée par la stratégie nationale bas carbone. Il souligne le rôle crucial qui revient aux collectivités et à la cohérence des différents niveaux de planification territoriale, dans la mise en œuvre de cette ambition comme celle de la réduction de l'éloignement domicile-travail. Il rappelle qu'une palette d'outils complémentaires pourraient être mobilisés pour lutter contre l'artificialisation des sols et pour un meilleur équilibre des différentes activités et fonctions dans les territoires urbains, peri-urbains et ruraux, en particulier la diffusion de connaissances, de bonnes pratiques, de solutions pour accompagner les acteurs de l'urbanisation vers la sobriété foncière, ou encore l'outil fiscal.

18. Certains membres du CNTE insistent sur la nécessité d'approfondir la réflexion sur l'espace

occupé par les zones commerciales en cohérence avec la question plus générale des villes durables.

Enjeux de financement et orientation des investissements

19. Le CNTE souligne l'importance de faciliter la mobilisation et de prioriser les financements vers les projets bas-carbone d'efficacité énergétique, d'économie circulaire et d'énergie renouvelable. Certains membres du CNTE rappellent notamment la place que peut jouer l'investissement citoyen.

20. Certains membres du CNTE se félicitent des dispositions de la LTECV encourageant le développement d'une gestion d'actifs « bas-carbone » et du reporting des investisseurs institutionnels prévues par l'article 173 de la LTECV, ainsi que les obligations d'analyse de l'exposition au risque climat de la part des acteurs financiers. De plus, le CNTE attire également l'attention sur le rôle important que pourrait jouer un processus de labellisation transition énergétique des fonds d'investissement et appellent à une mise en œuvre rapide de cette disposition qui doit rester incitative. Le CNTE souhaite que d'autres outils et dispositifs incitatifs à l'évolution de l'offre bancaire soient mis en place pour accroître la part verte des investissements pour réduire l'empreinte carbone.

21. Certains membres regrettent que l'engagement du Président de la République concernant la suppression de tous les crédits export dans le soutien aux pays en développement, dès lors qu'il y aura l'utilisation du charbon, ne soit pas mentionné.

22. Certains membres du CNTE soutiennent la nécessité de réorienter les investissements vers les projets qui participent à la transition énergétique plutôt que ceux qui la freinent. Ceux-ci souhaitent que l'exemplarité des investissements concerne notamment tous les investisseurs institutionnels publics et que l'obligation de verdissement des investissements des différents organismes sous contrôle de l'Etat soit appliquée sans délais. Certains membres du CNTE soulignent que les enjeux d'adaptation sont également importants dans l'orientation des investissements.

23. Certains membres du CNTE rappellent que le rôle de l'État actionnaire doit être de mobiliser en faveur de la transition bas-carbone les entreprises dans lesquelles il a des prises de participation.

Éducation et sensibilisation

24. Le CNTE accueille favorablement la proposition d'implication des établissements scolaires et universitaires dans la mise en œuvre des projets de territoires bas-carbone (PCAET, SRCAE, TEPCV,…) et l'accélération de la transition vers des établissements scolaires et universitaires durables.

Emploi, compétences, qualifications et formation professionnelle

25. Le CNTE souligne l'importance de la formation initiale et continue. Les transitions professionnelles étant l'un des enjeux importants de la transition énergétique, le CNTE se félicite de l'intégration dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'évaluation des besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et de l'adaptation des formations à ces besoins. Le CNTE s'associera pleinement aux travaux que doit mener l'État en élaborant, en

concertation avec les organisations syndicales de salariés, les organisations représentatives des employeurs et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

26. Aussi les membres du CNTE souhaitent que les politiques d'emploi et le dialogue social, tant au niveau des branches professionnelles que des entreprises, consacrent une attention particulière à l'accompagnement aux transitions professionnelles afférentes à la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels.

Mise en œuvre territoriale

27. Le CNTE soutient l'effort de clarification fourni – effort qui doit se poursuivre – , en cohérence avec la loi sur la transition énergétique et celle sur la nouvelle organisation du territoire de la République, des missions et objectifs des différents échelons territoriaux. De plus, certains membres du CNTE approuvent la poursuite de la responsabilisation des territoires. Certains membres du CNTE rappellent l'importance qu'il convient à ce titre d'accorder des financements incitatifs pour les territoires les plus mobilisés.

28. Le CNTE note avec intérêt l'objectif de renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons.

Spécificités des outres-mers

29. Le CNTE souligne l'objectif d'autonomie énergétique de ces départements et régions.

30. Le CNTE partage l'analyse concernant la place particulière des circuits courts, notamment pour l'alimentation. Il souligne les besoins de connaissances forts, notamment sur le parc bâti et les émissions de GES associées aux principales cultures.

Sur les recommandations sectorielles

31. Le CNTE rappelle que la stratégie nationale bas carbone devra être mise en œuvre à travers les politiques déjà déployées, et réorientées autant que de besoin, et des programmes d'actions dans chacun des secteurs. Il appelle à la construction concertée et la réalisation la plus rapide de ces programmes et à ce que les mesures qu'ils contiennent prennent en compte, dans leur nature et dans leur ambition, les orientations de la SNBC. Il appelle aussi à la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation de ces programmes.

32. Le CNTE souhaite que la SNBC intègre une politique sectorielle de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone associée aux biens d'équipement des ménages de façon à ce que cette politique soit bénéfique d'un point de vue économique, social et environnemental.

Transports

33. Le CNTE, notant le non-respect des engagements pris lors du Grenelle pour tenir les objectifs de report modal des transports de fret alternatifs à la route, salue l'adoption d'une vision à plus long terme que le 3ème budget carbone afin de réduire les émissions tout en prenant en compte les inerties du secteur. Pour y parvenir, une évaluation annuelle de la

mise en œuvre est indispensable. Il note qu'à ce titre la stratégie encourage la diversification du bouquet énergétique dans le secteur des transports, notamment au travers de l'électromobilité, des biocarburants, en particulier de seconde génération, et du GNV comme solution de transition pour permettre le développement du bio-GNV.

34. Le CNTE se félicite de l'objectif d'une moyenne de consommation de 2 litres aux cent kilomètres pour les véhicules neufs mais regrette qu'il soit fixé en 2030 seulement. Pour le CNTE, un objectif intermédiaire est nécessaire avant l'échéance du second budget carbone et des objectifs sont aussi nécessaires pour la consommation moyenne des véhicules lourds.

35. Le CNTE souhaite que soit évalué l'impact d'une réduction des limitations des vitesses.

36. Le CNTE note favorablement que des orientations organisationnelles sont étudiées pour réduire les émissions du secteur des transports, notamment la maîtrise de la demande de mobilité, le développement des usages partagés, l'encouragement au report modal depuis la route et l'aérien, mais certains membres du CNTE estiment que la SNBC présume d'un rôle trop important de l'efficacité énergétique et de la réduction de l'intensité carbone des carburants alors que les changements de comportements devraient avoir une contribution de même niveau.

37. Le CNTE estime que la SNBC manque d'ambition pour un véritable report modal vers le fluvial, le cabotage maritime et le ferroviaire, à la fois sur le transport de marchandises et la mobilité des personnes. Ils estiment que les mesures de politiques publiques mises en œuvre pour le report modal sont insuffisantes et devraient aller vers l'accroissement des services rendus par ces modes et l'augmentation des investissements dans des infrastructures alternatives de la route.

38. Certains membres du CNTE regrettent que le principe de suppression des incitations fiscales défavorables à l'environnement évoqué dans la section « instruments à mobiliser » ne trouve pas de déclinaison concrète dans la section transports.

39. Afin de maîtriser l'empreinte carbone, Le CNTE appelle aussi à un renforcement des orientations apportées par la SNBC concernant la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre associées au transport international. Certains membres soulignent l'importance que cela se fasse dans le cadre européen et celui des organisations internationales compétentes. Pour autant la France doit être proactive notamment pour mettre en œuvre les mesures en faveur des carburants alternatifs pour le transport maritime.

Résidentiel – tertiaire

40. Le CNTE partage l'analyse que la meilleure maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments existants et en particulier celles liées au chauffage constitue le principal gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel – tertiaire. Certains membres du CNTE souhaitent mentionner également l'importance de la maîtrise des consommations d'électricité spécifique par la mise en œuvre, en particulier, d'actions de communications destinées à influer sur les comportements.

41. Le CNTE note l'objectif de massification des rénovations lourdes qui sous-tend les scénarios de la SNBC. Il appelle à la vigilance sur la tenue et le suivi de cet objectif, et la disponibilité des financements, alors même que certaines mesures y contribuant, notamment

le décret pour la rénovation dans le tertiaire, connaissent un retard important dans leur mise en œuvre. Certains membres du CNTE tiennent à souligner que l'intégration de l'analyse du cycle de vie constitue un élément lourd, qu'il faut intégrer de manière pédagogique.

42. Le CNTE accueille favorablement les orientations des exigences réglementaires de construction des bâtiments neufs à venir pour tenir compte spécifiquement des impacts environnementaux dont la connaissance sera facilitée par le développement d'Analyses en Cycle de Vie des bâtiments, matériaux et équipements.

43. Les membres du CNTE soulignent que des dispositions en faveur de la gestion active des consommations des bâtiments peuvent constituer un axe complémentaire d'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

44. Certains membres du CNTE soulignent que l'effort d'efficacité énergétique dans le neuf comme dans l'existant doit être fixé en étant attentif aux coûts associés et souligne les opportunités qui peuvent être offertes par des dispositions réglementaires donnant des marges de flexibilité entre efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables en fonction de critères GES. Certains membres du CNTE considèrent qu'il est nécessaire de laisser un temps d'apprentissage entre deux étapes réglementaires. Certains membres du CNTE souhaitent que la révision de la RT bâtiments existants n'entre pas en contradiction avec les incitations financières et fiscales (CITE principalement).

Agriculture

45. Certains membres du CNTE demandent une réécriture de la SNBC dans certains de ses aspects agricoles: rôle de l'Agriculture pour répondre à l'augmentation de la demande ; alimentation et valorisation non alimentaire des produits agricoles et de la biomasse ; usage du foncier ; co-bénéfices ; adéquation avec les règles de la PAC…

46. Certains membres du CNTE notent le besoin d'approfondissement de l'analyse du rythme de baisse des émissions agricoles.

47. Le CNTE note qu'en matière d'agriculture et de gestion forestière, les enjeux croisés atténuation-adaptation et de sécurité alimentaire et les interactions avec les objectifs poursuivis dans les autres secteurs sont particulièrement forts et doivent être soulignés dans le projet de stratégie.

48. Le CNTE est conscient des grandes difficultés rencontrées par le secteur agricole actuellement. Il rappelle que la SNBC a vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs en France, dont l'agriculture, mais pas à les déplacer via des importations en provenance d'autres pays. Les orientations de politiques publiques doivent veiller à réduire l'empreinte carbone de notre alimentation, tout en garantissant la capacité de l'agriculture à répondre aux défis de la sécurité alimentaire, d'assurer des revenus et conditions de travail convenables pour tous les agriculteurs, de préserver la dynamique des territoires ruraux, de renforcer la compétitivité des filières agricoles françaises, de répondre aux défis de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité ainsi qu'aux impératifs de santé des agriculteurs.

49. Le CNTE accueille favorablement les recommandations agro-écologiques dans la mesure où elles prennent en compte parallèlement la performance économique et sociale et visent à

réduire les émissions de GES, à augmenter le stockage du carbone, en lien avec les enjeux de développement de la biomasse et de gestion durable des terres. Certains membres du CNTE souhaitent que l'attention porte davantage sur l'agronomie et le développement des pratiques de culture et d'élevage les plus efficientes à l'unité produite.

50. Pour le CNTE, la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être une priorité de l'action publique et privée. Par ailleurs, la mise en place de mesures de promotion d'une alimentation diversifiée, locale (notamment les circuits courts), de saison, de qualité (AOC, IGP) doit être encouragée à travers des campagnes d'information et d'éducation.

51. Le CNTE rappelle que la vocation première de l'Agriculture est l'alimentation de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire. Le CNTE estime que le secteur agricole est aussi appelé à approvisionner les filières de l'énergie, des biomatériaux et de la chimie verte. Certains membres du CNTE ne jugent pas acceptable de confiner les usages non alimentaires de la biomasse agricole pour certaines productions (intercalaires, résidus) et certaines terres (déprise, faible potentiel). D'autres membres du CNTE considèrent que les produits issus de l'agriculture et permettant de fournir de l'énergie devront être issus très majoritairement de co-produits agricoles, de la forêt ou du secteur agroalimentaire (déchets fermentescibles).

52. Certains membres du CNTE soulignent que des efforts doivent être réalisés pour développer le suivi des impacts GES des pratiques agricoles et forestières, des impacts économiques des changements de pratiques qui seront encouragés ainsi que la valorisation des services rendus par l'agriculture et la forêt via le stockage de carbone et l'atténuation dans d'autres secteurs.

Forêt – bois

53. Le CNTE note que l'objectif d'augmentation significative du volume de bois récolté peut constituer une opportunité pour développer la bioéconomie de manière exemplaire, notamment en substitution à d'autres matières premières, à la stricte condition que les impacts sur la biodiversité soient maîtrisés et que les autres services apportés par la forêt soient assurés (multifonctionnalité).

Industrie

54. Le CNTE partage les recommandations devant permettre de maîtriser les émissions liées à la combustion énergétique et à réduire l'intensité carbone des produits, en renforçant notamment l'efficacité énergétique dans les industries énergo-intensives (développement de services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus et des systèmes de management énergétique ainsi que la mobilisation du tiers-financement, valorisation de la chaleur fatale,...).

55. Le CNTE est favorable aux recommandations contribuant à réduire l'intensité GES des produits (développement des matériaux bio-sourcés, augmentation très significative du recyclage et de la réutilisation de matière,...). Certains membres du CNTE soulignent l'attention particulière qu'il convient d'accorder aux risques de fuite de carbone et rappellent leur adhésion aux positions défendues par la France dans le cadre de la réforme du système communautaire d'échange de quotas.

Production d'énergie

56. Le CNTE prend note des objectifs de maîtrise de la demande d'énergie, en particulier carbonée. Certains membres du CNTE rappellent l'importance de la prise en compte de l'ensemble des objectifs de la politique énergétique définie par la LTECV.

57. Le CNTE rappelle l'importance stratégique de la sécurité d'approvisionnement énergétique.

58. S'agissant du mix électrique, le CNTE rappelle la nécessité du développement des capacités d'ajustement de la demande et de l'offre. A ce titre, il insiste sur l'importance des technologies de stockage. Certains membres du CNTE considèrent notamment qu'une augmentation des énergies renouvelables électriques intermittentes sans progrès suffisants des capacités de stockage peut conduire à une hausse des émissions de GES ou poser des problèmes d'équilibre du réseau.

59. Certains membres s'inquiètent de la vulnérabilité de notre système électrique reposant de façon disproportionnée sur une même source et dont les infrastructures sont vieillissantes.

60. Certains membres estiment que le réseau électrique actuel dispose de capacités importantes d'accueil des sources renouvelables fluctuantes et que les solutions techniques nécessaires pour aller jusqu'à 100% d'électricité renouvelable sont aujourd'hui connues et que, en conséquence, le développement des énergies renouvelables doit être poursuivi et même amplifié parallèlement au lancement de programmes de démonstration visant à permettre à la France de rattraper son retard en matière de stockage et de conduite évoluée des réseaux.

61. Pour certains membres du CNTE, la SNBC doit envisager à un horizon 2050 100 % d'énergies renouvelables plutôt que la possibilité du déploiement de système de capture et stockage du carbone pour les centrales fossiles.

Déchets

62. Le CNTE approuve la confirmation des orientations retenues dans le plan national de prévention des déchets et la LTECV, notamment en termes de promotion de l'économie circulaire et hiérarchie des modes de traitement des déchets (priorité à la prévention des déchets dont l'écoconception et le réemploi des produits, puis à la réutilisation, au recyclage, à la valorisation dont la valorisation énergétique et enfin l'élimination des déchets).

63. Il note le besoin de développement des solutions permettant de maîtriser, voire valoriser, les émissions de méthane des installations de stockage de déchets et des stations d'épuration.

64. Le CNTE se félicite de l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et demande à ce qu'on s'assure de sa faisabilité technique et financière.

65. Certains membres du CNTE rappellent les bénéfices environnementaux du recyclage de proximité qui permet de réduire les émissions de GES.

Sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie

Les indicateurs de suivi

66. Le CNTE confirme l'intérêt des indicateurs proposés pour le suivi de la SNBC. Il se félicite que le niveau attendu soit précisé pour certains et souhaite que ce soit aussi rapidement que possible le cas pour la totalité, avec une trajectoire indicative (avec quelques années de recul et en allant jusqu'à 2028) afin de faciliter l'analyse des résultats par les membres du CNTE et le public en général. Il souligne aussi l'importance d'avoir une lecture transversale de ces indicateurs, en lien avec des éléments de contexte globaux et sectoriels en faisant en sorte de pouvoir effectuer des comparaisons européennes.

67. Certains membres du CNTE demandent aussi que des indicateurs documentant la compétitivité soient suivis, notamment des indicateurs de facture énergétique et de prix de l'énergie.

68. Pour certains membres du CNTE, en lien avec les indicateurs qui sont suivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) et ceux qui le seront dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, d'autres indicateurs des impacts de la mise en œuvre de la SNBC devront être suivis, notamment en ce qui concerne les emplois et filières professionnelles, l'impact en termes de santé (qualité de l'air), et d'exposition aux risques, de gestion et d'économie des ressources, de justice sociale (par exemple évolution du nombre de ménages en précarité énergétique).

Les budgets carbone

69. Le CNTE note le niveau retenu pour les trois premiers budgets carbone et leur déclinaison indicative par secteur d'activité.

70. Certains membres du CNTE estiment que les enjeux ne justifient pas une répartition par gaz au sein des budgets carbone, que cette déclinaison va au-delà des obligations européennes et qu'elle restreint la capacité d'action de certains secteurs pour atteindre les budgets carbone. Le CNTE souligne les évolutions attendues et non connues à ce jour de la comptabilité et de la répartition de l'effort d'atténuation pour les secteurs agriculture, terres et forêt à partir de 2020. Aussi le CNTE insiste sur le besoin de garder de la flexibilité sur la répartition des efforts à l'occasion de la révision des second et troisième budgets carbone.

71. Certains membres du CNTE considèrent également que la déclinaison indicative par secteurs d'activité pourrait devoir être rééquilibrée, notamment au regard des évolutions du cadre européen et doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour les second et troisième budgets carbone.

Analyse des impacts économiques

72. Pour certains membres du CNTE, les postulats du modèle ThreeMe semblent contestables concernant le coût du nucléaire. En effet, le coût retenu du MWh nucléaire existant "frais de prolongation inclus" est de 50 €/MWh seulement, ce qui semble très faible au vu des dépenses à venir (voir à cet égard les estimations différentes de la Cour des comptes). Par ailleurs, ils considèrent qu'il est contestable de retenir la fourchette basse pour le prix de l'électricité de l'EPR en la fixant à 70 €/MWh. Si ces hypothèses étaient revues, ceux-ci considèrent que les gains économiques liés à la transition énergétique calculés par le modèle seraient encore accrus.

73. Certains membres du CNTE considèrent que le modèle apparaît contestable en ce qui concerne le contenu en valeur ajoutée française des filières d'énergies renouvelables, qui est supposé augmenter dans le scénario, alors que la tendance actuelle est à une délocalisation de la production des biens d'équipement de ces filières.

74. Certains membres du CNTE regrettent l'absence d'étude d'impact socio-économique spécifique sur le secteur agricole et forestier : PIB généré, emplois créés, investissements ; effet sur la compétitivité et l'activité des territoires, efficience des mesures proposées… Ces membres considèrent que cette absence fait douter que le secteur agricole bénéficiera des retombées de la Stratégie en matière de créations de richesses et que cela rend difficile et hasardeuse la fixation des orientations sectorielles, y compris les budgets carbone. Ils demandent en conséquence que la Stratégie identifie clairement les « points de vigilance » pour le secteur agricole, justifiés par ses nombreuses particularités et fragilités.

Avis certifié conforme par la Commissaire général au développement durable